



AGENCES D'EMPLOI

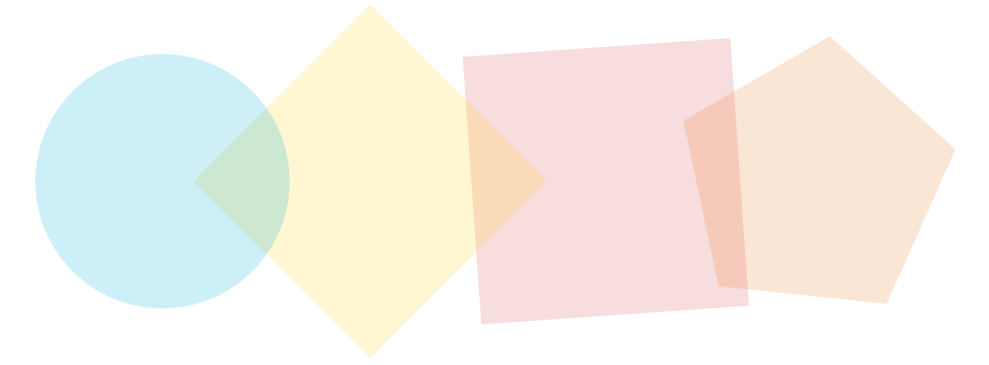
# LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Dr Patrick GUICHON | médecin du travail | SSTRN  
Dr Émilie QUERUAU LAMERIE | médecin collaborateur | SSTRN

*Sstrn*<sup>+</sup>

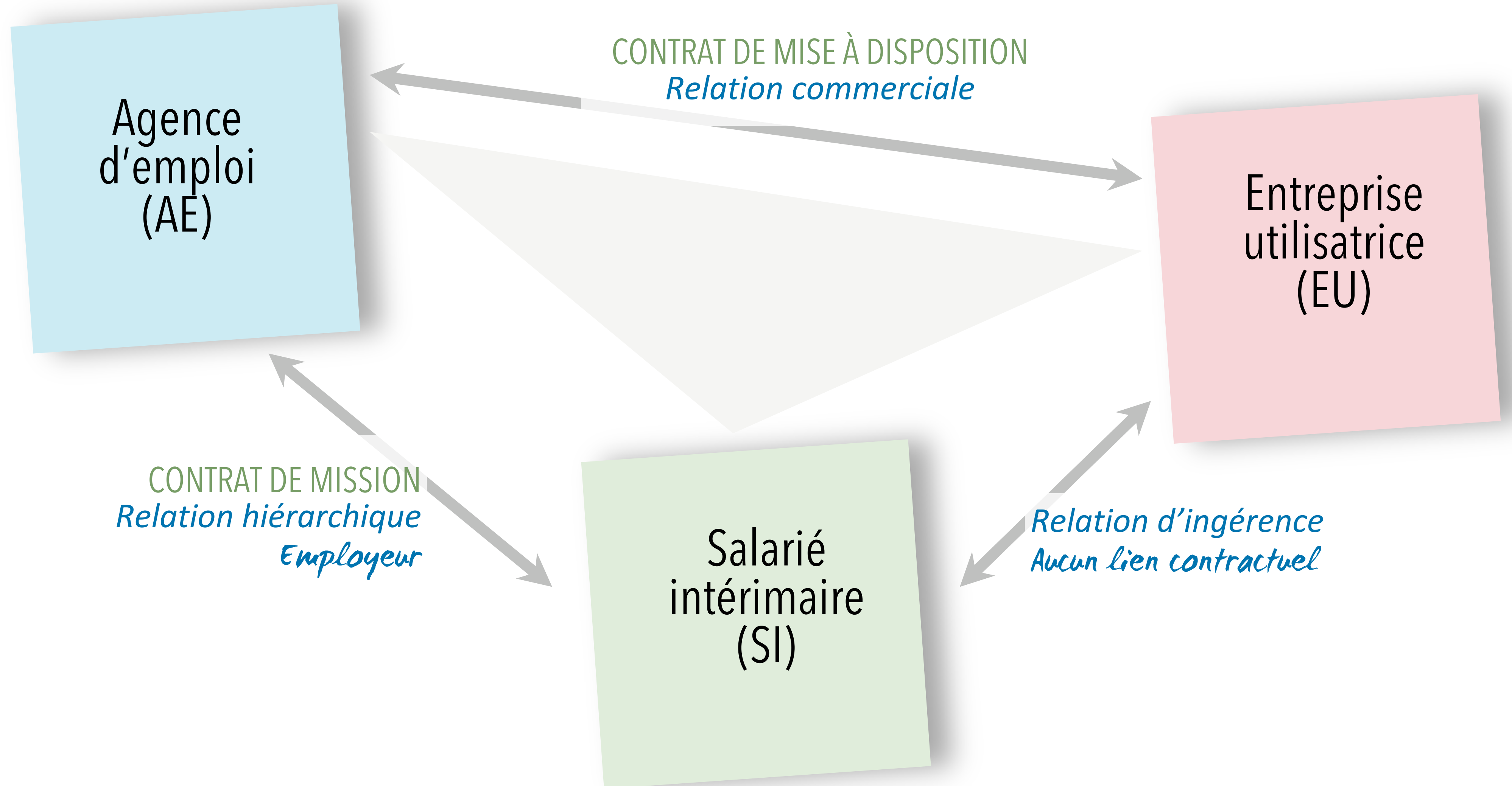
# LE SSTRN, UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'INTÉRIM

- Basée sur notre centre de l'île de Nantes (*boulevard Vincent Gâche*)
- Pour les secteurs de Nantes Métropole et Clisson
- 10 professionnels pour vous accompagner :
  - 4 médecins du travail
  - 2 infirmières santé travail
  - 4 assistantes médicales
  - 1 secrétaire médicale d'équipe
  - 1 conseiller en prévention (*pour un recours ponctuel*)



- Les agences d'emploi sont affectées à un médecin du travail en particulier.
- Il travaille toujours avec la même assistante de santé au travail, interlocutrice privilégiée de l'agence d'emploi pour l'organisation des visites médicales, autant pour les travailleurs intérimaires que pour les salariés permanents.
- Les infirmières travaillent pour les quatre médecins du travail.

# UNE RELATION TRIANGULAIRE

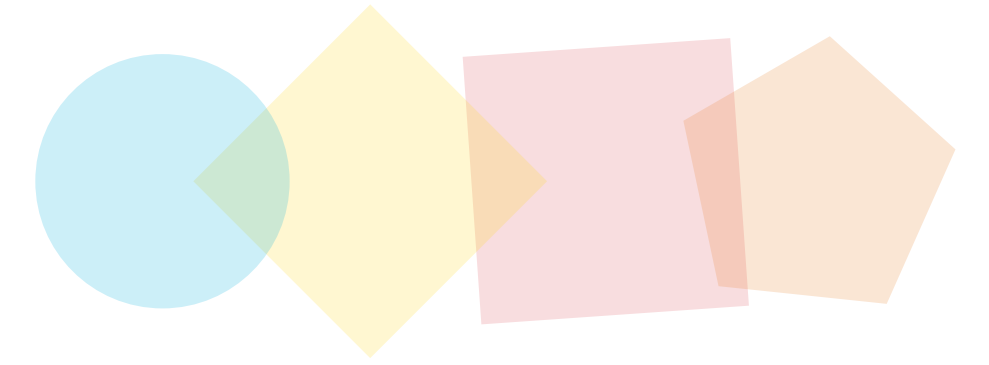



# L'INTÉRIMAIRE, ENTRE EMPLOYEUR ET UTILISATEUR

- Le salarié intérimaire et l'agence d'emploi concluent un **contrat de mission**.
- L'agence d'emploi est donc **le seul employeur du salarié intérimaire**.
- Toutefois, le salarié intérimaire **est tenu de se conformer aux règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice** dans laquelle il effectue sa mission.

# L'ESSENTIEL POUR COMPRENDRE LE SUIVI INDIVIDUEL DU SALARIÉ INTÉRIMAIRE

# LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE VISITE





Médecin du travail : .....  
Centre : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

Contact secrétaire : .....  
Email : .....  
Tél. : .....  
Fax : .....

**Document à remplir intégralement par l'employeur**

## Demande de VIP ou EMA - intérimaire

Visite d'Information et de Prévention  
Examen Médical d'Aptitude

VISITE D'EMBAUCHE     VISITE PÉRIODIQUE

ENTREPRISE ADHÉRENTE

Nom de l'entreprise : .....

N° adhérent : .....

SALARIÉ

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

POSTES / EMPLOIS

Emplois (dans la limite de 3) : 1 .....  
2 .....  
3 .....

Type de contrat :  Intérimaire     CDI Intérim

Date d'embauche : .....

Entreprise utilisatrice : .....

SALARIÉ EXPOSÉ À DES RISQUES PARTICULIERS

EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE (EMA) - SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

→ Document délivré : avis médical d'aptitude

Amiante

Plomb

Agents biologiques 3 et 4

Rayonnements ionisants

Risque hyperbare

Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage

CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)

Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'interdiction à certains travaux

Autorisation à effectuer des opérations sur installations électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travail sous tension)

Autorisation de conduite de certains équipements de travail mobiles ou servant à lever des charges – CACES

Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)

Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 III CT). Si oui lequel : .....

SALARIÉ HORS RISQUE PARTICULIER

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION (VIP) / SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS) OU ADAPTÉ (SIA)

→ Document délivré : attestation de suivi

VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation	VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation	VIP d'embauche à programmer dans les 3 mois APRÈS l'affectation
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans <input type="checkbox"/> Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT) <input type="checkbox"/> Agents biologiques 2 <input type="checkbox"/> Champs électromagnétiques	<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé <input type="checkbox"/> Travailleur en invalidité <input type="checkbox"/> Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante	<input type="checkbox"/> Autres expositions ? Préciser : .....

→  N'est concerné par AUCUNE case / situation

→ **Pour le rendez-vous, le salarié doit se munir de sa carte de vaccination et de ses lunettes s'il en porte.**


Demande de dispense de visite (uniquement pour le salarié ayant bénéficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). Dans ce cas, merci de nous fournir le dernier avis médical d'aptitude ou la dernière attestation de suivi pour un poste identique et présentant des risques d'exposition équivalents. **La demande sera étudiée par le médecin du travail.**


Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : .....

Nom et fonction du demandeur : ..... Le ..... Signature .....

Réf. : SIS-FOR-02\_demande de VIP ou EMA intérimaire V1 - 20171012

SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. : 02 40 44 26 00  
SIRET : 788 354 843 00021 - Code APE : 8621 Z





Médecin du travail : .....  
Centre : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

Contact secrétaire : .....  
Email : .....  
Tél. : .....  
Fax : .....

**Document à remplir intégralement par l'employeur**

## Demande de visite médicale de reprise - intérimaire

ENTREPRISE ADHÉRENTE

Nom de l'entreprise : .....

N° adhérent : .....

SALARIÉ

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

Emplois occupés par le salarié à la reprise (dans la limite de 3) :

1 .....  
2 .....  
3 .....

Entreprise utilisatrice : .....

Type de contrat :  Intérimaire     CDI Intérim

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRÊT DE TRAVAIL DU SALARIÉ

Date de début d'arrêt : .....

Date de fin d'arrêt : .....

Date de la reprise effective : .....

Typologie de l'arrêt de travail :

Maladie/accident non professionnel

Accident de travail

Maladie professionnelle

Maternité

Reprise à temps partiel thérapeutique :  oui  non

→ Merci de demander au salarié de rapporter tous les documents médicaux relatifs à son arrêt, sa carte de vaccination et ses lunettes s'il en porte.

POSTE À RISQUE(S)

Amiante

Plomb

Agents biologiques 3 et 4

Rayonnements ionisants

Risque hyperbare

Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage

CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)

Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'interdiction à certains travaux

Autorisation à effectuer des opérations sur installations électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension)

Autorisation de conduite de certains équipements de travail mobiles ou servant à lever des charges – CACES

Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)

Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 III CT). Si oui lequel : .....

SITUATION DU SALARIÉ

Moins de 18 ans

Travailleur de nuit

Agents biologiques 2

Champs électromagnétiques

Travailleur handicapé

Travailleur en invalidité

Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante


N'est concerné par AUCUNE case / situation

Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : .....

Nom et fonction du demandeur : ..... Le ..... Signature .....

Réf. : SIS-FOR-05\_demande de visite médicale de reprise intérimaire V1 - 20171012

SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. : 02 40 44 26 00  
SIRET : 788 354 843 00021 - Code APE : 8621 Z



# L'EXPOSITION À DES RISQUES PARTICULIERS

- L'amiante
- Le plomb
- Les agents CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)
- Les agents biologiques des groupes 3 et 4
- Les rayonnements ionisants
- Le risque hyperbare
- Le risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage d'échafaudages

**Des risques  
exposant  
les salariés**

- la conduite de chariots automoteurs, engins de chantier, PEMP, grue
- les travaux nécessitant une habilitation électrique
- les jeunes de moins de 18 ans effectuant des travaux dangereux

**Des risques pour  
lesquels  
l'affectation est  
conditionnée  
à un examen  
d'aptitude  
spécifique**

**Des risques  
figurant sur  
une liste  
établie par  
l'entreprise  
utilisatrice**



# VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET POSTES EXPOSANT

- salariés handicapés
- salariés titulaires d'une pension d'invalidité
- femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes
- jeunes de moins de 18 ans

**Des risques en lien avec la vulnérabilité de certaines personnes**

- travailleurs de nuit
- travailleurs exposés à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les valeurs limites d'exposition fixées par le code du travail sont dépassées
- salariés exposés à des agents biologiques de groupe 2

**Des risques en lien avec l'affectation sur certains postes**

# RÉPERTOIRE DES RISQUES



## AIDE AU CLASSEMENT ET A LA DECLARATION DES RISQUES

Cette liste n'inclut pas les risques qui ne sont pas inhérents au poste de travail.

Exemple = nuit, port de charges > 55kg...

Cette liste est indicative et elle doit être affinée en cohérence avec votre évaluation des risques professionnels de vos unités de travail et des expositions réelles de vos salariés.

Exemple = agent de nettoyage = SI / agent de nettoyage exposé à des risques chimiques CMR = SIR



## Table des matières

I) BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – ARCHITECTURE

II) INDUSTRIE : FABRICATION / AGRO-ALIMENTAIRE

A) INDUSTRIE : « FABRICATION »

B) INDUSTRIE : AGRO-ALIMENTAIRE

III) MEDICAL – MEDICOSOCIAL - FUNÉRAIRE

A) MEDICAL & PARAMEDICAL

B) MEDICO-SOCIAL

C) ENTREPRISE DE SERVICE FUNÉRAIRE

IV) LOGISTIQUE ET ACHAT

V) ADMINISTRATIF

VI) ENVIRONNEMENT – ENTRETIEN - ANIMAUX

VII) TRANSPORT – AUTOMOBILE

VIII) COMMERCE – SERVICES – GRANDE DISTRIBUTION

IX) COMMUNICATION – TELECOM – INFORMATIQUE

X) QUALITE – SECURITE

LEXIQUE



## I) BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – ARCHITECTURE

EMPLOI - METIER	SI (VIP)	SIA (VIP)	SIR (EMA)	RISQUES À DÉCLARER
AGENT D'ETUDE	X			
APPLICATEUR D'ENROBES			X	CMR
APPLICATEUR D'ETANCHEITE			X	CMR
ASCENSORISTE			X	AMIANTE (Plaquettes freinage)
ASPHALTEUR			X	CMR
BANCHEUR / COFFREUR			X	CMR (silice)
BARDEUR / ETANCHEUR			X	CMR (silice, poussières pierre ou bois)
BITUMIER / OUVRIER ROUTIER (BTP)			X	CMR
CABLEUR / MONTEUR TELECOM	X		(X)	SAUF SI CACES - HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAIL SOUS TENSION
CALORIFUGEUR			X	AMIANTE (anciennes installations)
CANALISATEUR			X	CMR (soudure, poussière de silice) / AMIANTE
CARRELEUR			X	CMR
CARRIER			X	CMR
CERAMISTE			X	CMR
CHARPENTIER - ALU			X	CMR (poussière d'aluminium)
CHARPENTIER BOIS / MENUISIER BOIS			X	CMR (poussières bois)
CHARPENTIER POSEUR			X	CMR
CHAUFFAGISTE / PLOMBIER			X	CMR (monoxyde de carbone, fumée de soudage) / PLOMB/ HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAIL SOUS TENSION
CHEF D'EQUIPE / CHEF DE CHANTIER / CONDUCTEUR DE TRAVAUX	X			
COFFREUR / BANCHEUR			X	CMR (silice)
CONDUCTEUR DE NACELLES			X	CACES
CONDUCTEUR D'ENGINS (DE CHANTIER / DE TRAVAUX PUBLICS / DE TERRASSEMENT)			X	CACES
CORDISTE			X	CHUTE DE HAUTEUR
COUVREUR			X	CMR (bitume) / CHUTE DE HAUTEUR ECHAFAUDAGE
DESAMIANTEUR			X	AMIANTE

## DEUX QUESTIONS À SE POSER

- L'intérimaire est-il exposé à un risque professionnel particulier ?
- Y a-t-il des conditions de vulnérabilité dans le cadre du suivi ?

## DEUX QUESTIONS À SE POSER

L'INTÉRIMAIRE EST-IL EXPOSÉ À UN RISQUE PROFESSIONNEL PARTICULIER ?

Le salarié est-il appelé à occuper un emploi présentant des **risques particuliers** ?

Oui

Non

Suivi individuel renforcé | **SIR**

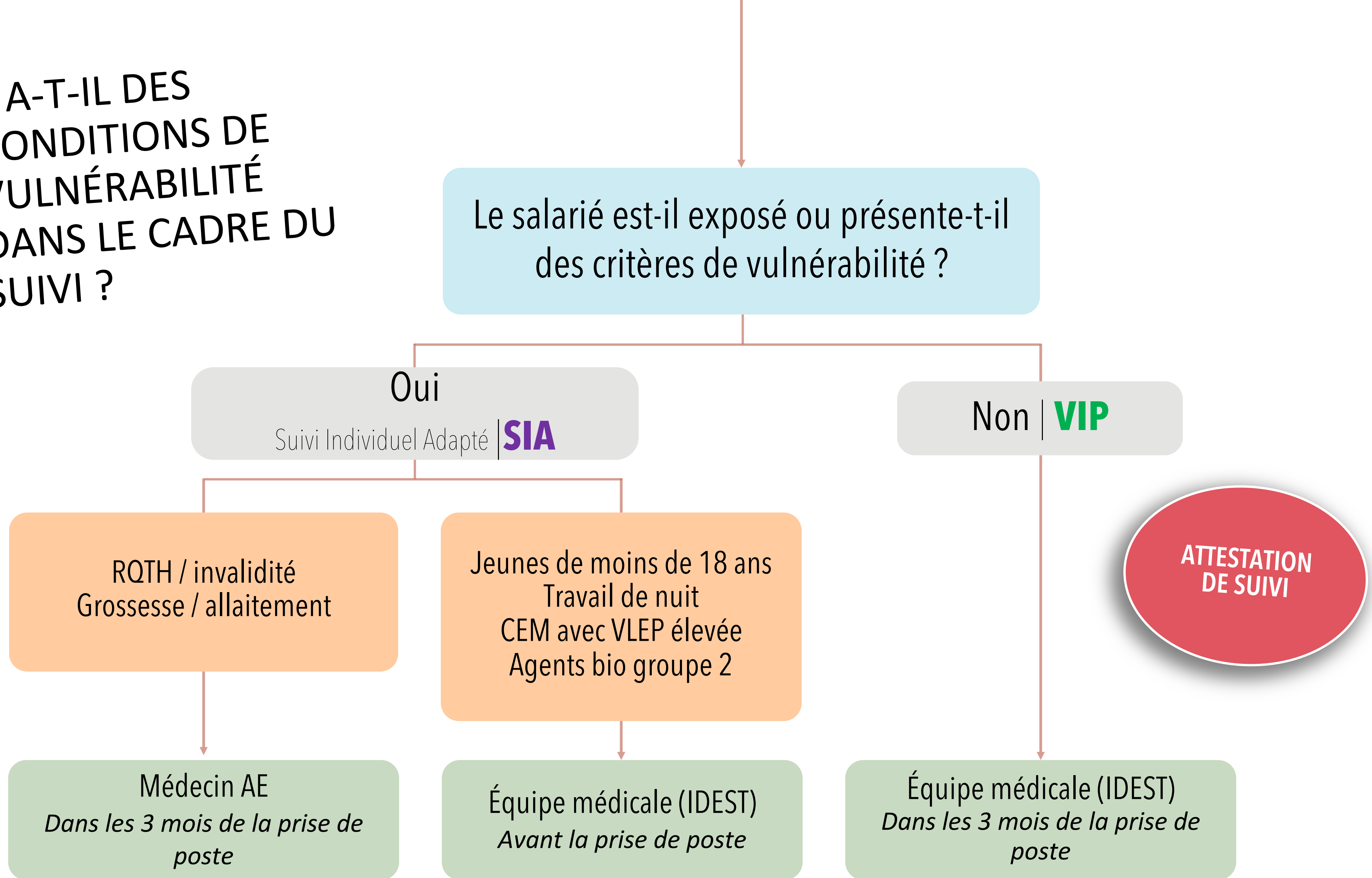
Visite individuelle de prévention | **VIP**

AVIS  
D'APTITUDE

Médecin AE

Question 2

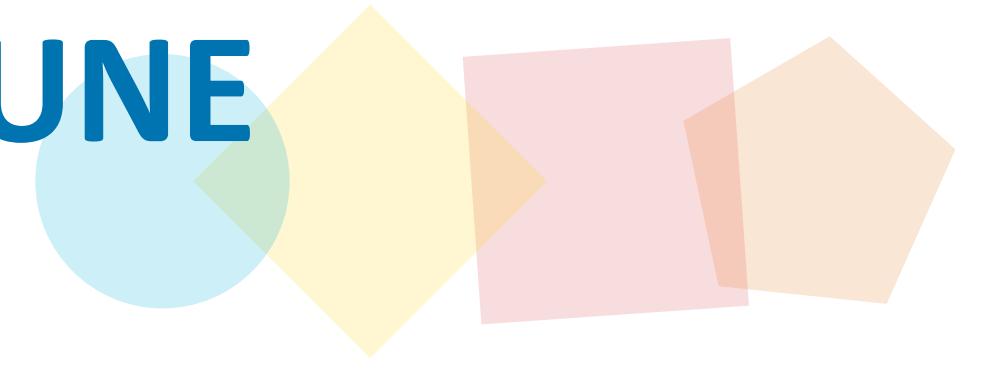
# Y A-T-IL DES CONDITIONS DE VULNÉRABILITÉ DANS LE CADRE DU SUIVI ?



# LES VISITES SPÉCIFIQUES

Type de visite	Qui demande ?	Quand ?	Qui réalise la visite ?
Visite de pré-reprise   VPR	Médecin conseil Médecin de soin Salarié intérimaire	À tout moment pendant un <b>arrêt de travail</b>	Médecin du travail de l'AE Médecin collaborateur de l'AE
Visite de reprise	Agence d'emploi	À faire dans les 8 jours après la reprise du travail : - après un congé maternité - après une absence pour cause de maladie professionnelle - après un arrêt maladie d'au moins 30 jours (AT, maladie et accident non professionnel)	
Visite de retour à l'emploi   VRE	Agence d'emploi FASTT Salarié intérimaire	Lorsque la période de soins est terminée et si l'arrêt est > 30 jours	
Visite occasionnelle	Salarié intérimaire Agence d'emploi Médecin traitant Médecin du travail de l'AE	À tout moment	Médecins de l'AE ou de l'EU


# DISPENSE DE VISITE D'EMBAUCHE AVANT UNE NOUVELLE MISSION



Il n'est pas réalisé de nouvelle visite avant la nouvelle mission  
**si les 3 conditions suivantes sont réunies :**

1. Le personnel de santé (médecin du travail ou IDEST selon le type de visite) a pris connaissance d'un **avis d'aptitude pour un même emploi** dans les 2 années précédant la nouvelle embauche. **> à nous faire parvenir !**
2. Le travailleur est appelé à occuper un **emploi identique** présentant des risques d'exposition équivalents.
3. **Aucun avis médical formulé** (au titre des articles L. 4624-3) **ou avis d'inaptitude** (rendu en application L.4624-4) n'ont été émis au cours des 2 dernières années (art. R.4625-13).

# LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE VISITE



Médecin du travail : .....  
Centre : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

Contact secrétaire : .....  
Email : .....  
Tél. : .....  
Fax : .....

Document à remplir intégralement par l'employeur

## Demande de VIP ou EMA - intérimaire

Visite d'Information et de Prévention  
Examen Médical d'Aptitude

VISITE D'EMBAUCHE     VISITE PÉRIODIQUE

ENTREPRISE ADHÉRENTE

Nom de l'entreprise : .....

N° adhérent : .....

SALARIÉ

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

POSTES / EMPLOIS

Emplois (dans la limite de 3) : 1 .....  
2 .....  
3 .....

Type de contrat :  Intérimaire     CDI Intérim

Date d'embauche : .....

Entreprise utilisatrice : .....

SALARIÉ EXPOSÉ À DES RISQUES PARTICULIERS

EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE (EMA) - SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

→ Document délivré : avis médical d'aptitude

Amiante

Plomb

Agents biologiques 3 et 4

Rayonnements ionisants

Risque hyperbare

Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage

CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)

Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'interdiction à certains travaux

Autorisation à effectuer des opérations sur installations électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travail sous tension)

Autorisation de conduite de certains équipements de travail mobiles ou servant à lever des charges – CACES

Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)

Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 III CT). Si oui lequel : .....

SALARIÉ HORS RISQUE PARTICULIER

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION (VIP) / SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS) OU ADAPTÉ (SIA)

→ Document délivré : attestation de suivi

VIP d'embauche à programmer AVANT l'affectation	VIP à programmer avec le médecin, dans les 3 mois APRÈS l'affectation	VIP d'embauche à programmer dans les 3 mois APRÈS l'affectation
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans	<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé	<input type="checkbox"/> Autres expositions ?
<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT)	<input type="checkbox"/> Travailleur en invalidité	Préciser : .....
<input type="checkbox"/> Agents biologiques 2	<input type="checkbox"/> Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante	
<input type="checkbox"/> Champs électromagnétiques		

→  N'est concerné par AUCUNE case / situation

→ Pour le rendez-vous, le salarié doit se munir de sa carte de vaccination et de ses lunettes s'il en porte.


Demande de dispense de visite (uniquement pour le salarié ayant bénéficié d'une VIP/EMA à compter de janvier 2017). Dans ce cas, merci de nous fournir le dernier avis médical d'aptitude ou la dernière attestation de suivi pour un poste identique et présentant des risques d'exposition équivalents. La demande sera étudiée par le médecin du travail.


Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : .....

Nom et fonction du demandeur : ..... Le ..... Signature .....

Réf. : SIS-FOR-02\_demande de VIP ou EMA intérimaire V1 - 20171012

SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. : 02 40 44 26 00  
SIRET : 788 354 843 00021 - Code APE : 8621 Z





Médecin du travail : .....  
Centre : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

Contact secrétaire : .....  
Email : .....  
Tél. : .....  
Fax : .....

Document à remplir intégralement par l'employeur

## Demande de visite médicale de reprise - intérimaire

ENTREPRISE ADHÉRENTE

Nom de l'entreprise : .....

N° adhérent : .....

SALARIÉ

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

Emplois occupés par le salarié à la reprise (dans la limite de 3) :

1 .....  
2 .....  
3 .....

Entreprise utilisatrice : .....

Type de contrat :  Intérimaire     CDI Intérim

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRÊT DE TRAVAIL DU SALARIÉ

Date de début d'arrêt : .....

Date de fin d'arrêt : .....

Date de la reprise effective : .....

Typologie de l'arrêt de travail :

Maladie/accident non professionnel

Accident de travail

Maladie professionnelle

Maternité

Reprise à temps partiel thérapeutique :  oui  non

→ Merci de demander au salarié de rapporter tous les documents médicaux relatifs à son arrêt, sa carte de vaccination et ses lunettes s'il en porte.

POSTE À RISQUE(S)

Amiante

Plomb

Agents biologiques 3 et 4

Rayonnements ionisants

Risque hyperbare

Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage

CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)

Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'interdiction à certains travaux

Autorisation à effectuer des opérations sur installations électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension)

Autorisation de conduite de certains équipements de travail mobiles ou servant à lever des charges – CACES

Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)

Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 III CT). Si oui lequel : .....

SITUATION DU SALARIÉ

Moins de 18 ans

Travailleur de nuit

Agents biologiques 2

Champs électromagnétiques

Travailleur handicapé

Travailleur en invalidité

Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante


N'est concerné par AUCUNE case / situation

Contraintes éventuelles pour le rendez-vous : .....

Nom et fonction du demandeur : ..... Le ..... Signature .....

Réf. : SIS-FOR-05\_demande de visite médicale de reprise intérimaire V1 - 20171012

SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. : 02 40 44 26 00  
SIRET : 788 354 843 00021 - Code APE : 8621 Z





## DURÉE DE VALIDITÉ

L'avis d'aptitude et l'attestation de suivi ont une **validité de 24 mois** pour :

- la même agence d'emploi,
- une autre agence d'emploi,
- une autre entreprise utilisatrice

Mais pour les mêmes métiers : **dispense de visite à l'embauche.**

*Pour les salariés intérimaires, le décret n'a pas prévu de périodicité spécifique. On peut donc en déduire que la durée de validité de l'attestation ou de l'avis d'aptitude est de deux ans (Prism'Emploi, NOTE JURIDIQUE, MàJ 19/01/2018).*



# LE PORTAIL INTÉRIM OU FICHER COMMUN

# UN OUTIL QUI EXISTE DEPUIS 2010



VALSOLUTIONS  
SOLUTIONS AU TRAVAIL ET EN SANTÉ



PSTINTERIMAIRE

Bienvenue sur le Portail de consultation des historiques des examens médico-professionnels version 2017.  
Merci de vous connecter avec les codes et identifiants que votre Service de Santé au Travail vous a transmis.  
Bonne navigation !

Nom utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié?](#)

[Se connecter](#)



**Site de consultation  
du fichier commun  
des fiches d'aptitude**

www.sstrn.fr Mot de passe | Déconnexion

### Résultats de votre recherche

Nom de naissance	Nom marital	Prénom	Date Naissance	Date Visite	Nom Service
Mi		A	09/03/1977	07/11/2008	S.S.T.R.N.
MA		D	20/10/1967		
MA			25/06/11		
M		P	02/02/1973		
MA		L	06/01/1973		

**Identité**

Date de naissance: 25/06/11

Date de visite: 07/11/2008

Service: S.S.T.R.N.

Médecin: BONNEAU Christian

Centre de visite: CENTRE RUE LINNE  
2 RUE LINNE  
44100 NANTES  
02 40 44 26 00

Emploi 1: Opératrice de saisie

Emploi 2: Assistante commerciale

Emploi 3: Cartographe

[Accueil](#)
[Imprimer](#)
[Recherche](#)

www.val-solutions.fr Copyright ©2009, Val Solutions. Tous droits réservés. www.wkf.fr

Le 23/12/2009

### Aptitudes de M

Cette fiche n'a pas valeur de fiche d'aptitude

Identité	M
Date de naissance	25/06/11
Date de visite	07/11/2008
Service	S.S.T.R.N.
Médecin	BONNEAU Christian
Centre de visite	CENTRE RUE LINNE 2 RUE LINNE 44100 NANTES 02 40 44 26 00

Emploi 1: Opératrice de saisie

Emploi 2: Assistante commerciale

Emploi 3: Cartographe

## Aptitudes de M.

Cette fiche n'a pas valeur de fiche d'aptitude

Identité	M.
Date de naissance	25/06/1
Date de visite	07/11/2
Service	S.S.T.R.N.
Médecin	BONNEAU Christian
Centre de visite	CENTRE RUE LINNE 2 RUE LINNE  44100 NANTES 02 40 44 26 00

Emploi 1	Opératrice de saisie
Emploi 2	Assistante commerciale
Emploi 3	Cartographe

# LA BASE DE DONNÉES DE TOUS LES CONTRATS

- Les trois lignes remplies par nos secrétaires alimentent un **site internet sécurisé accessible aux agences d'emploi** du département voire au niveau régional (voire national?).
- Les agences d'emploi consultent ce site pour **éviter les visites redondantes**.

## *À savoir :*

- *La simple mention de l'emploi signifie aptitude...*
- *Le retrait d'un poste sur le portail signifie : nécessité de rappeler le service de santé pour une nouvelle visite.*



# ORGANISATION DU SUIVI MÉDICO-PROFESSIONNEL D'UN SALARIÉ

# GESTION DES RENDEZ-VOUS PAR L'AGENCE D'EMPLOI

- L'agence d'emploi consulte le fichier commun ou « portail interim » pour s'assurer de la nécessité de la demande de visite médicale

1

- Contact téléphonique éventuel avec l'intérimaire, précisant s'il souhaite déclarer une RQTH, une invalidité, une grossesse (*aucune obligation de l'intérimaire*).

2

- Repérage d'un ou plusieurs critères de priorisation (*risques professionnels, critères de vulnérabilité*).
- Planification d'une visite médicale auprès du médecin du travail du SSTRN.

3

L'envoi du formulaire dûment rempli par l'agence d'emploi à l'assistante santé au travail attitrée déclenche une **demande de visite**.

# GESTION DES RENDEZ-VOUS PAR LE SSTRN

## Critères médico-professionnels de priorisation

*D'après la DIRECCTE de BRETAGNE - Suivi médical des intérimaires post-décret Mars 2017*

- **Critères liés au type de visite**

*Visite de reprise, visite de pré-reprise, visite occasionnelle à la demande*

- **Critères liés aux emplois et postes de travail**

*Emplois du BTP, travail de nuit, emplois relevant d'un suivi individuel renforcé*

- **Critères liés au salarié**

*Grossesse, RQTH ou pension d'invalidité, âge (-18 ans ou +50 ans), restriction d'aptitude*

*ou inaptitude antérieure, salarié jamais vu ou inconnu au fichier régional*





sstrn.fr



sstrn\_44



sstrn44



sstrn\_44



sstrn